



DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 16 mars 2021

Délibération
n°20-2021
Point 4.6.9

Point 4.6.9 de l'ordre du jour
Mise à jour du règlement du concours Unistrapass

EXPOSE DES MOTIFS :

Unistrapass est le concours d'admission parallèle dédié aux étudiants du campus de l'université de Strasbourg de rejoindre un programme de l'école. Le règlement initial a défini les conditions d'accès au Programme Grande Ecole.

La mise à jour proposée définit les conditions d'accès au Bachelor Affaires Internationales (BAI) pour des bacheliers dans leur contexte d'un besoin de réorientation au bout de leur 1er semestre post bac.

Cela représente aussi un potentiel de recrutement complémentaire en 1ère année de BAI pour soutenir le développement de ce programme.

L'organisation des études permet à ces étudiants :

- d'être intégrés en janvier de l'année universitaire en cours,
- de mener les cours du 1er semestre pendant l'immersion linguistique et professionnalisaante à l'étranger des recrutés par Ecrilome
- de suivre sur cette période des cours d'anglais dédiés
- de constituer des équipes simulant la mise sur le marché d'un produit/service comme leurs homologues à l'étranger
- de rejoindre les autres étudiants à compter de fin mars pour finir ensemble le second semestre et ainsi également leur 1ère année universitaire au sein de l'EM Strasbourg.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil de l'EM Strasbourg ont validé la mise à jour du règlement du concours Unistrapass à l'unanimité des membres.

Délibération :

Le Conseil d'Administration de l'Université de Strasbourg approuve la mise à jour du règlement du concours Unistrapass.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	28
Nombre de voix pour	24
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne participe pas au vote	4

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

Fait à Strasbourg, le 1^{er} avril 2021

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

BAREME DES PRESTATIONS RELATIVES AUX CONCOURS D'ENTREE 2020

1/ EPREUVES ECRITES :

a/ Concours Post-bac Trajectoire Management

- Conception des sujets des épreuves de :
 - Synthèse : **150€** par sujet
 - Culture générale : **150€** par sujet
- Correction des copies de :
 - Synthèse : **4€** par copie
 - Culture générale : **4€** / copie
- Surveillance : **SMIC horaire en vigueur**
- Inscription au concours à régler par les candidats : **15€ (frais de dossier)**

b/ Concours UNISTRA PASS

- Inscription au concours :
 - **gratuit** pour les boursiers
 - **50 euros** pour les candidats ayant déjà passé le test Tage-Mage
 - **90 euros** pour les candidats passant le Tage-Mage à l'EM dans le cadre du concours

2/ FORMATION CONCOURS ECRICOME BACHELOR :

- Oraux blancs :
 - Entretiens : forfait de **2 heures TD** par ½ journée de participation

BAREME DES PRESTATIONS RELATIVES AUX CONCOURS D'ENTREE 2020

EPREUVES ORALES :

- Participation aux jurys d'entretiens individuels des concours : **forfait de 2 heures TD par ½ journée de participation**

Liste des personnes à rémunérer :

- *Enseignants permanents fonctionnaires*
- *Enseignants permanents contractuels (4 journées de présence obligatoire, prévu dans leur contrat)*
- *Enseignants vacataires effectuant + de 24 heures CM dans l'année*
- *Référents concours (liste établie par le service concours)*

- Participation aux jurys de Langues vivantes (pour le concours Unistrapass uniquement) : **Indemnité fixe par ½ journée : 24,39€ + indemnité par candidat : 10,67€**